

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La procédure d'aménagement d'une place d'accueil pour les gens du voyage indigènes franchit une étape

Le plan d'affectation cantonal « Gens du voyage indigènes » a été approuvé par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE). Il permettra à terme l'aménagement d'une place d'accueil temporaire pour les gens du voyage suisses au Mont-sur-Lausanne, dans la zone industrielle En Budron.

Le DTE a approuvé le plan d'affectation cantonal « Gens du voyage indigènes » (PAC N° 362) après avoir levé les oppositions formulées lors de l'enquête publique. Pour rappel, ce plan d'affectation a été mis à l'enquête publique du 8 décembre 2018 au 6 janvier 2019. Il a suscité 56 oppositions et une pétition. Le Service du développement territorial (SDT) a veillé à ce que les opposants soient entendus dans le cadre de séances de conciliation organisées ce printemps.

Le PAC N° 362 affecte 2757 m² de la parcelle 975 du Mont-sur-Lausanne, propriété de l'État de Vaud, en zone d'installations (para -) publiques destinée à l'accueil temporaire, de mars à octobre, des gens du voyage suisses. À terme, cette place accueillera un espace de stationnement pour véhicules, un édicule sanitaire raccordé aux équipements de base (eau et électricité), ainsi qu'une butte végétalisée le long du chemin de la Longeraie, aménagements qui feront l'objet d'une demande de permis de construire auprès de la commune du Mont-sur-Lausanne.

Présentés publiquement fin janvier 2019, les coûts d'aménagement de cette place de passage s'élèvent à environ 660'000 francs. Le projet bénéficie d'une subvention de l'Office fédéral de la culture à hauteur de 150'000 francs, ainsi que d'un soutien de la Fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » de 15'000 francs.

Ce projet fait suite aux nombreuses démarches entreprises par le Département des institutions et de la sécurité depuis 2014 auprès des communes, de la Confédération et des privés à la demande du Grand Conseil. Le préfet Étienne Roy, nommé médiateur pour les Gens du voyage par le Conseil d'État, a mené à bien ce projet. Avec cette aire, il s'agit pour l'État de Vaud de donner suite aux recommandations de la Confédération en respectant le mode de vie des minorités ethniques suisses.

L'approbation du PAC N° 362 ouvre les voies de recours usuelles auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 août 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat DTE, Pierre Imhof, chef de service, Service du développement territorial